

Assemblée Bretonne de l'Eau

Sont à désigner : **deux élus d'une même commune rurale** (un titulaire et un suppléant, dans le respect de la parité)

Fréquence des réunions : une à deux fois par an en mode plénier (lieu tournant sur le territoire régional)

Rôle de cette Assemblée :

L'objectif de cette Assemblée est de débattre de grands sujets liés à l'eau pour voir comment nous pouvons agir collectivement. Des vœux, motions ou contributions bretonnes pourront être produites pour porter la voix des acteurs de l'Assemblée, au niveau de la région mais aussi au niveau national.

2 sujets majeurs ont été pré-identifiés pour les travaux de l'Assemblée :

- la ressource en eau, l'aménagement du territoire et le changement climatique
- le financement de la politique de l'eau et les solidarités autour de l'eau et des milieux aquatiques.

Pour mener les travaux sur ces 2 sujets, 2 commissions de travail seront adossées à l'Assemblée. Les membres qui le souhaitent pourront s'impliquer dans ces 2 commissions, qui se réuniront environ 3 fois par an.

Informations complémentaires : Conseil régional de Bretagne – service de l'eau

Désignation AMF 29 :

Titulaire	Suppléant
Mme Elodie CLOAREC, Conseillère municipale de Tréglonou	M. Cédric TROADEC, Conseiller municipal de Tréglonou

Mise à jour : lundi 15 mars 2021